

Image not found or type unknown



Je me pose des questions sur la vente de ma voiture

Par **vallouet**, le **30/08/2016 à 15:39**

Bonjour, je vends ma clio ragnotti serie limitée de 2002 avec 160 000km. J'ai une personne qui est intéressé pour me l'acheter. Mais lors de l'essai il a bien testé la voiture en mettant pratiquement à chaque fois le moteur en rupture avant de changer les vitesses. Ma question est la suivante est-ce que l'acheteur peut se retourner contre moi s'il roule constamment comme ça avec la voiture et qu'il casse le moteur?? Car il m'a fait peur en parlant de vices cachés alors que la voiture n'en a pas. Je n'ai jamais eu de souci avec niveau moteur et la voiture n'a jamais été accidentée. Je n'ai pas envie de vendre ma voiture si c'est pour la rembourser alors que c'est l'acheteur qui la casse!! Comment puis-je me protéger??rnMerci d'avance pour votre réponse

Par **morobar**, le **30/08/2016 à 15:49**

Bjr, rna) en cherchant un autre acheteur rnb) en courant le risque, sachant qu'il appartient à l'acheteur de démontrer l'existence du vice au moment de l'achat.

Par **tarabiscotte**, le **30/08/2016 à 19:16**

BONJOUR marque de politesse [smile4]rn rn rn Votre Clio ayant déjà 160 000 km et 14 ans d'âge est un véhicule usé. Si il pousse le régime moteur de cette façon et ne conduit pas plus paisiblement, elle va très vite lâcher; et il vous demandera de la reprendre moteur cassé et

d'être remboursé pour vices cachés.

Par **Visiteur**, le **30/08/2016 à 22:25**

Bonjour,
Je connais très bien cette gamme, de la RS, la Williams à la Ragnotti en passant par la kit-car en rallye.
Tout acquéreur sérieux de ce genre de véhicule sait ce qu'il acquiert et ne vous posera pas de problème. Trouvez un autre acheteur.
Mais pensez bien que dorénavant, vous ne perdez plus d'argent dessus elle va même en gagner dans les années à venir, ce sera un collector.

Par **BrunoDeprais**, le **30/08/2016 à 23:08**

Bonsoir
Un "rupteur" en sur régime est une protection moteur.
Un "rupteur" en rétrogradant implique d'avantage de soucis techniques.
Maintenant selon le véhicule l'historique peut se montrer.
Idéalement et quitte à perdre un peu d'argent vendez soit à un pro soit "dans l'état".

Par **Lag0**, le **31/08/2016 à 07:00**

Bonjour,
[citation]soit "dans l'état".[/citation]
Mention seule qui n'a d'ailleurs aucune conséquence juridique !
Si vous voulez parler d'une clause de renonciation en recours en vice caché, c'est un peu plus complexe que cela à mettre en oeuvre.